BURKINA FASO

---

La Partrie ou la Mort , Nous Vaincrons !

---

ASSEMBLEE DES DEPUTES DU PEUPLE

---

IV REPUBLIQUE
PREMIERE LEGISLATURE

# LOI N ° 40 / 93 / ADP

## PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET CONLU LE 16 SEPTEMBRE 1993 ENTRE LE BURKINA FASO ET LA BANQUE ARABE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE EN L'AFRIQUE

L'ASSEMBLEE DES DEPUTES DU PEUPLE

Vu la Constitution ;

Vu La Résolution N° 01/ADP du 17 Juin 1992 , portant validation du mandat des Députés ;

A délibéré en sa séance du 13 Décembre 1993
et adopté la Loi dont la teneur suit :

Article 1 : Le Gouvernement est autorisé à ratifier l'accord de prêt conclu le 16 Septembre 1993 entre le Burkina Faso et la Banque Arabe de Développement Economique en l'Afrique ( BADEA ) pour le financement partiel du bitumage de la route Bobo - Dioulasso - Orodara - Frontière du Mali .

Article 2 : La présente Loi sera exécutée comme Loi de l'Etat .

Ainsi fait et délibéré en séance publique à
Ouagadougou , le 13 Décembre 1993.

Le Secrétaire de Séance

Batio Isaïe TRAORE/

Le Président

BURKINA FASO
L'Assemblée des Députés du Peuple

Dr Bongnessan Arsène YE/